

## **INDEXATION TARIFAIRE ET CHANGEMENT EN LIEN AVEC LES RETOURS SUR APPEL (RSA) LIGNES DIRECTRICES DE COMMUNICATION – INTERNE**

### **QUESTION 1 : POURQUOI UNE INDEXATION?**

- Dans une perspective d'équilibre budgétaire.
- Viabilité du service de transport de la MRC de Joliette.
- Rappelons que l'aide financière récemment annoncée par le MTQ était uniquement pour les sociétés transport et n'impactait en rien les MRC.
- Il est primordial pour la MRC de Joliette d'assurer l'accessibilité et la continuité d'un tel service essentiel.

### **QUESTION 2 : QUAND SERA-T-ELLE EN VIGUEUR?**

- Dès le 15 décembre 2023.

### **QUESTION 3 : COMMENT ASSUREZ-VOUS L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DE VOTRE SERVICE DE TRANSPORT (CONSIDÉRANT QUE LE COÛT DE LA VIE EST DÉJÀ ASSEZ ÉLEVÉ ET QUE LE SERVICE DE TRANSPORT EST ESSENTIEL POUR PLUSIEURS CITOYENS)?**

- Certains de nos services de transport seront indexés progressivement jusqu'en 2025, permettant une période d'adaptation pour nos utilisateurs.
- Nous avons procédé à un faible taux de majoration variant entre 4% et 5% selon les services. En tenant compte du prix de base peu dispendieux, les hausses tarifaires n'excéderont pas 0,25\$ pour le territoire de la MRC de Joliette et 1,00\$ pour les déplacements hors territoire pour l'année en cours.

### **QUESTION 4 : OÙ POUVONS-NOUS CONSULTER LES NOUVELLES GRILLES TARIFAIRES?**

- Celles-ci sont accessibles sur le site de la MRC de Joliette dans la section du service de transport approprié.

### **QUESTION 5 : POURQUOI OFFRIR LE RETOUR SUR APPEL (RSA) SEULEMENT POUR DES RAISONS MÉDICALES?**

- Pour assurer un service de RSA plus efficace auprès des utilisateurs qui en avaient besoin pour des raisons d'ordre médicales.
- Pour réduire la pression sur le système de répartition.
- Le RSA représentait plus de 10% des déplacements quotidiens pouvant atteindre plus de 60 transports non répartis à intégrer aux routes mettant une pression constante sur le réseau. Cette forte demande occasionnait des délais assez longs pour les usagers et par le fait même certains retards pour ceux qui avaient pris le soin de réserver un retour à heure fixe.

### **QUESTION 6 : QU'EST-CE QUI EST INCLUS DANS LES « RAISONS MÉDICALES » ?**

- Rendez-vous médical
- Rendez-vous professionnels physiques (ex. physio, masso, chiro)
- Rendez-vous professionnels mentaux (ex. psychologue)
- Si vous avez un questionnement par rapport à l'admissibilité de votre déplacement au RSA, contacter le service à la clientèle de la division transport : (450) 759-8931

### **QUESTION 7 : QUELLE EST L'ALTERNATIVE POUR LES PERSONNES QUI SOUHAITENT UN RETOUR EN TRANSPORT ADAPTÉ ?**

- Prévoir leurs retours, dès la réservation à heures fixes de leurs déplacements.

### **QUESTION 8 : SI LES USAGERS ONT DES QUESTIONS, QUELLES SONT LES RESSOURCES.**

- L'information se trouve sur le site web de la MRC de Joliette dans la section du service de transport approprié.
- Pour toute autre question, communiquez avec le service à la clientèle de la division transport de la MRC de Joliette au 450 759-8931.